



---

La bioéconomie et un futur  
secteur agro-alimentaire fondé  
sur les biotechnologies:  
**Comment les organisations  
de travailleurs peuvent-elles  
façonner le changement?**

Accord n° VS/2017/0319

Résumé analytique



EFFAT



Avec le soutien financier  
de l'Union Européenne

Areté  
Research  
& Consulting  
in Economics

## Comité de pilotage du projet

**Jesper Lund-Larsen**, Conseiller politique, 3F United Federation of Danish Workers, Denmark

**Arnd Spahn**, Secrétaire politique du secteur agricole, EFFAT

**Estelle Arnette Brentnall**, Secrétaire politique du secteur alimentaire et des boissons, EFFAT

## Équipe de projet

**Serena Berisio**, Areté Research & Consulting in Economics, Italie

**Alberico Loi**, Areté Research & Consulting in Economics, Italie

**Renata Rakic**, Areté Research & Consulting in Economics, Italie

**Professor Lene Lange**, LLa-BioEconomy, Research & Advisory, Danemark

**Karen Hamann**, IFAU Institute for Food Studies & Agroindustrial Development, Danemark

**Claire-Marie Luitaud**, Blezat Consulting, France

## Remerciements

*Le rapport d'étude est le fruit d'un travail d'équipe. Ses auteurs sont les consultants, Areté Research & Consulting in Economics, et ils ont été chargés de la collecte des données et de l'analyse empirique, avec le soutien d'IFAU (Danemark) et de Blezat Consulting (France). Des contributions précieuses ont également été reçues des organisations membres de l'EFFAT. L'aide d'un petit comité directeur dévoué qui a facilité cet exercice est grandement appréciée. Des remerciements particuliers sont également adressés à d'autres collègues de l'EFFAT qui nous ont aidés de différentes manières.*

## Avertissement

*Cette publication ne reflète que le point de vue de l'auteur. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.*

# Résumé analytique

---

L'étude est basée sur des informations et des points de vue recueillis grâce à une combinaison de recherches documentaires et d'entretiens avec les principales parties prenantes, menés dans le cadre d'une sélection d'études de cas portant sur un large éventail de processus visant à ajouter de la valeur à la biomasse. L'étude s'est principalement concentrée sur **les implications de la bio-économie en termes de création d'emplois et de compétences requises des travailleurs de l'industrie alimentaire**, mais a également examiné les liens avec d'autres activités et industries (y compris celles qui concernent les produits non alimentaires et la production d'énergie).

La Commission européenne définit la **bioéconomie** comme « la production de ressources biologiques renouvelables et la transformation de ces ressources et flux de déchets en produits à valeur ajoutée, tels que les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les produits issus de la biotechnologie ainsi que la bioénergie ». Concrètement, la bio-économie couvre tous les secteurs de l'économie qui dépendent de la production et de la transformation des ressources biologiques, comme l'agriculture, la pêche, l'alimentation, la foresterie, les produits chimiques, les matériaux, les amendements pour sols et la bioénergie.

La bioéconomie est un facteur clé de la croissance économique et de l'emploi dans l'UE. Selon la Commission européenne, le chiffre d'affaires total des secteurs de la bioéconomie dans l'UE était estimé à 2,259 milliards d'euros en 2015 ; la même année, la bioéconomie employait environ 18 millions de travailleurs, principalement dans l'agriculture et dans la fabrication d'aliments, de boissons et de tabac. Les estimations et les projections provenant de sources faisant autorité suggèrent que la **bioéconomie dans son ensemble a un potentiel remarquable en termes de création d'emplois dans le futur**. Selon les estimations de l'industrie citées dans le plan d'action de la *Commission européenne pour la bioéconomie 2018*<sup>1</sup>, la bioéconomie de l'UE peut créer jusqu'à un million de nouveaux emplois verts d'ici 2030, en particulier dans les zones rurales et côtières. L'importance de la contribution de l'agriculture et de l'industrie alimentaire à l'emploi total dans la bioéconomie pourrait diminuer à l'avenir, même si cette tendance générale peut être compensée, au moins en partie, par des augmentations de l'emploi dans la foresterie et la « bioéconomie bleue » (biomasse des océans et eaux intérieures). Il est probable que la plus grande partie de la croissance de l'emploi se produira dans les secteurs non alimentaires (y compris les biocarburants liquides et la bioénergie), ainsi que dans les services d'appui (logistique, production d'équipements et d'intrants, etc.) : cela implique que les **syndicats représentant les travailleurs agricoles et alimentaires** devraient **prêter attention au développement des chaînes de valeur fondées sur les bio-industries non alimentaires**, sans négliger l'**expansion des services de soutien**, et devraient **renforcer leur coopération avec les syndicats concernés**.

L'étude a révélé que la **bioéconomie ressemble à bien des égards à la transformation des aliments et à l'industrie chimique**, puisque ces industries utilisent des équipements de transformation hautement automatisés, que la production est axée sur les procédés et que les industries transforment la biomasse en produits et matériaux. Les études de cas ont également révélé que **les principes, les processus et les compétences utilisés dans l'industrie alimentaire et pour la transformation de la biomasse sont assez transversaux**. L'étude a également montré **qu'outre les effets positifs en termes de création d'emplois** (qui peuvent être importants), le développement de chaînes de valeur biologiques (y compris les chaînes non alimentaires) peut améliorer la rentabilité des entreprises alimentaires et **contribuer ainsi positivement à la sauvegarde des niveaux d'emploi dans l'industrie**

<sup>1</sup> Commission européenne (2018), *Bioeconomy: the European way to use our natural resources – Action plan 2018*, Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation - Unité F - Bioéconomie.

**alimentaire.** L'étude a clairement fait ressortir **l'importance d'établir des liens intersectoriels** et de **promouvoir la coopération entre les divers groupes de parties prenantes** comme conditions du développement de chaînes de valeur à base bio. Ces conditions sont particulièrement importantes pour le développement de **pôles bios industriels à grande échelle**, qui présentent un **potentiel important en termes de création d'emplois**.

L'étude a également révélé que **le développement de chaînes de valeur biologiques dans le système agroalimentaire** est confronté à un certain nombre de **défis et de contraintes** : certains d'entre eux **touchent les travailleurs** et ont des **implications directes pour les syndicats** :

- En ce qui concerne plus particulièrement la **création d'emplois**, il convient de noter que certains processus à base bio nécessitent d'importants investissements en capital, mais une main-d'œuvre relativement limitée (processus à forte intensité de capital plutôt que processus à forte intensité de main-d'œuvre).
- **L'orientation sectorielle de nombreuses initiatives pour le développement de chaînes de valeur fondées sur les biotechnologies** peut les empêcher d'exploiter des synergies intersectorielles. Le plus grand potentiel de création d'emplois, ou du moins de sauvegarde des niveaux d'occupation actuels, est offert par une approche intersectorielle dans le développement de chaînes de valeur fondées sur les biotechnologies.
- Enfin, il y a la question de la **répartition de la valeur entre les différents acteurs** impliqués dans les filières bio-industrielles, avec une attention particulière pour **la part attribuée aux travailleurs**.

Les défis auxquels sont confrontés les **travailleurs** peuvent être relevés par les syndicats seuls ou par le biais de leur coopération/dialogue avec d'autres parties prenantes (opérateurs économiques, décideurs politiques, société civile, etc.).

L'étude a montré que la **bioéconomie se caractérise avant tout par sa diversité**. Pour développer avec succès de nouvelles chaînes de valeur fondées sur les biotechnologies, cette **diversité doit être prise en compte, bien comprise et traitée de manière adéquate** : un échec dans ce domaine peut entraîner des occasions manquées et/ou des défis non relevés qui peuvent mettre en danger le succès des initiatives connexes.

L'étude a également mis en lumière les conditions critiques à remplir pour que le potentiel de la bioéconomie en termes de création d'emplois (ou, du moins, de sauvegarde des niveaux d'emploi actuels) soit pleinement exploité :

1. L'application de l'approche « **en cascade** »<sup>2</sup> pour libérer pleinement le potentiel de valorisation de la biomasse sans effets secondaires négatifs sur l'environnement.
2. Établir des **liens intersectoriels** (entre l'agriculture et la transformation ; entre les chaînes de valeur alimentaires et non alimentaires) et la **coopération entre les différents groupes de parties prenantes** (opérateurs économiques ; centres de recherche et d'éducation ; institutions et décideurs politiques ; société civile ; etc.) afin de tirer pleinement profit de la diversité susmentionnée et mettre en œuvre une approche « en cascade ».
3. Établir un **cadre politique et réglementaire adéquat**, afin de :

**a. Minimiser les contraintes réglementaires** à la pleine exploitation de la biomasse dans les processus à valeur ajoutée, **sans préjudice des normes sociales et de la conservation de**

<sup>2</sup> Des processus en cascade consistent à obtenir les produits les plus précieux dans les premières étapes du traitement de la biomasse, et les produits de moindre valeur seulement dans des étapes successives ; seuls les résidus du traitement de la biomasse en produits biologiques sont finalement utilisés pour produire de l'énergie. L'approche en cascade permet également de minimiser les déchets, avec des implications positives pour le développement d'une bioéconomie écologiquement durable.

**l'environnement.**

- b. Fournir un soutien financier et des incitants** aux opérateurs économiques, aux centres de recherche et aux centres de formation.

Les résultats de l'étude suggèrent clairement que les **syndicats** ne devraient pas seulement **examiner le développement de la bioéconomie avec une grande attention**, mais qu'ils devraient **également jouer un rôle dans le façonnage de ce dernier**. En d'autres termes, les syndicats devraient **définir une « bioéconomie de leur choix »** et **contribuer activement à la réalisation d'un modèle de bioéconomie conforme à leurs valeurs et objectifs**.

## **L'EFFAT estime que la bioéconomie de l'avenir doit être socialement, économiquement et écologiquement durable.**

### **UNE BIOÉCONOMIE SOCIALEMENT DURABLE**

**Le développement de la bioéconomie devrait être un processus inclusif : les jeunes et les chômeurs devraient avoir la possibilité de trouver un emploi dans la bioéconomie.** Cela implique **la promotion d'une offre éducative adéquate**, y compris la formation pratique dans les unités de production biotechnologiques.

### **UNE BIOÉCONOMIE ÉCONOMIQUEMENT DURABLE**

L'étude a révélé que la **diversification vers des chaînes de valeur non alimentaires fondées sur les biotechnologies** peut améliorer la rentabilité des exploitants du secteur alimentaire concernés, avec des **implications positives pour le maintien des niveaux actuels d'emploi dans l'industrie alimentaire**. Cette constatation renforce **l'importance d'une approche intersectorielle de la bioéconomie**. L'étude a également montré que de nouvelles chaînes de valeur fondées sur les biotechnologies peuvent être mises en œuvre avec succès à différents niveaux. Même si le potentiel de création d'emplois dans les pôles industriels à grande échelle est généralement beaucoup plus élevé, ce modèle de développement peut ne pas convenir à certains procédés ou s'avérer irréalisable dans certains contextes. **Il ne faut donc pas négliger le potentiel de création d'emplois des petites unités de production basées sur les biotechnologies**, en particulier lorsque ces unités peuvent être construites en grand nombre.

### **UNE BIOÉCONOMIE ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE**

Enfin et surtout, le développement de la bioéconomie devrait **contribuer à une meilleure conservation de l'environnement et à une action plus efficace contre le changement climatique**. A cette fin, le développement de chaînes de valeur fondées sur les biotechnologies devrait : i) s'appuyer sur

une analyse complète de leurs implications environnementales/climatiques ; lorsque celles-ci sont négatives, **des mesures d'atténuation** adéquates devraient être prises ; ii) **appliquer l'« approche en cascade »**, en raison de ses **effets en termes de réduction des déchets**.

L'étude a permis d'élaborer des **recommandations** visant à **promouvoir le développement d'une bioéconomie durable sur les plans social, économique et environnemental**, conformément aux orientations définies ci-dessus. A cette fin, les syndicats et les représentants des travailleurs devraient :

1. Entreprendre des initiatives visant à **améliorer leur connaissance de la bioéconomie**.
2. **Renforcer la solidarité et la coopération syndicales intersectorielles**.
3. Envisager la possibilité **d'investir une partie des ressources financières à leur disposition** (par exemple celles liées aux fonds de retraite des travailleurs) **dans des projets visant à développer de nouvelles chaînes de valeur fondées sur les biotechnologies** qui sont **socialement, économiquement et écologiquement durables**.
4. Contribuer activement à **l'adaptation des instruments communautaires et nationaux existants** pour promouvoir le développement de la bioéconomie, ainsi qu'à **l'élaboration de nouveaux instruments**.
5. Contribuer activement à **l'élaboration d'initiatives au niveau de l'UE et à l'échelon national visant à promouvoir le développement de la bioéconomie** (par exemple, par la recherche et l'éducation, l'octroi d'incitants financiers, la réduction des contraintes réglementaires, etc.).

Afin de **promouvoir la création d'emplois dans le domaine de la bioéconomie** et de **veiller à ce que les travailleurs aient les compétences adéquates pour travailler dans ce domaine**, les syndicats et les représentants des travailleurs devraient :

6. Entreprendre des initiatives visant à :
  - a. **Améliorer leur connaissance des implications de la bioéconomie en termes d'emploi et de compétences requises des travailleurs**.
  - b. **Améliorer la sensibilisation et les connaissances générales des travailleurs en matière de bioéconomie** (par exemple, par l'élaboration de matériel d'information).
  - c. **Aider les chômeurs à accéder à la formation technique dans le domaine de la bioéconomie**, en vue d'améliorer leurs chances de trouver un emploi dans les secteurs connexes.
7. Envisager la possibilité **d'investir une partie des ressources financières dont ils disposent** (par exemple celles liées aux fonds de retraite des travailleurs) **dans des initiatives visant à offrir aux travailleurs une formation technique dans le domaine de la bioéconomie**, toujours en vue d'améliorer leurs chances de trouver un emploi dans les secteurs connexes.

L'EFFAT est la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme, qui représente également les travailleurs domestiques. En tant que fédération syndicale européenne représentant 120 syndicats nationaux de 35 pays européens, l'EFFAT défend les intérêts de plus de 22 millions de travailleurs auprès des institutions européennes, des organisations patronales européennes et des entreprises transnationales. L'EFFAT est membre de la CES et l'organisation régionale européenne de l'UITA.



**EFFAT**

#### **EFFAT**

Avenue Louise 130 A, Box 3

BE-1050 Bruxelles

Tel: + 32 2 218 77 30

Fax: + 32 2 218 30 18

[www.effat.org](http://www.effat.org)

---